



## IL EST URGENT DE FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES. LA CGT ŒUVRE POUR !

**À la suite des interpellations de la CGT, la Direction a ouvert, le 1<sup>er</sup> juillet, les négociations sur la VO 178, qui régit les temps alloués aux missions des ASCT (temps PS, FS, écritures...). Forte des revendications de ses militants, la CGT aborde ce dossier de manière offensive. Face aux enjeux sur les conditions de travail, la Direction doit maintenant se donner les moyens de réussir ce virage.**

La question des temps d'acheminement et des trajets en taxi est un sujet récurrent, systématiquement porté par les militants et élus CGT dans toutes les instances (IMB, CSE et CSSCT). Déjà, lors des groupes de travail « Organisation et planification de la commande » consécutifs à la restitution de l'audit de Sia Partners, la Fédération CGT avait exigé la révision de la VO 178. Cette position a de nouveau été réaffirmée, nous attendons des réponses concrètes.

### UNE VO À REVOIR !

Depuis plusieurs décennies, les conditions d'exercice du métier d'ASCT ont évolué. Quasiment tous les lieux d'hébergement en gare ont disparu, occasionnant des déplacements à pied plus long ou en taxi. Les outils numériques ont supplanté le papier, les procédures se sont succédé à un rythme soutenu et de nouvelles missions sont venues s'ajouter dans les journées (prise de congés...).

Malgré cela, les temps alloués aux ASCT et définis dans la VO 178 sont restés figés. Pour la CGT, il est nécessaire de faire évoluer cette VO 178, qui date de 1995, afin qu'elle réponde aux réalités vécues par les ASCT.

### LA DIRECTION PLANTE LE DÉCOR !

En réponse, la Direction du bord a fixé le cadre : si elle se dit prête à écouter et relayer les revendications, elle exclut d'emblée toute mesure générant des coûts supplémentaires. Une posture patronale attendue qui rappelle que seule la construction du rapport de forces permettra d'aboutir.

En effet, celle-ci s'est contentée d'écouter et noter les points revendicatifs. Elle n'a pas utilisé cette réunion pour apporter ou même proposer une ou des pistes de travail. Certainement que le poids des activités sclérose toute prise de décision !

### LA CGT REVENDIQUE.

De son côté, la Fédération CGT des cheminots ne s'est pas contentée d'écouter la Direction, elle a posé les conditions de mise en œuvre d'une approche plus constructive permettant la négociation en portant les revendications suivantes :

- la prise en compte en temps de travail effectif des déplacements entre le lieu de la PS et de la FS et le lieu d'hébergement ;
- la révision à la hausse du temps des PS et FS en intégrant notamment le temps d'habillage et de déshabillage ;
- l'annexe 1 de la VO 178 doit être complétée en territoires (avec les membres de la CSSCT) au regard des spécificités locales. Pour la CGT, les résultats de cette table ronde doivent l'imposer !

En outre, la Direction a dû entendre que les ASCT sont contraints « d'offrir » du temps gratuit, et depuis des années, en se rendant dans les établissements bien avant leur PS afin de préparer sereinement leurs missions. Ce temps est du temps de travail, le reconnaître est une nécessité !



	SITUATION ACTUELLE	REVENDEICATIONS CGT
Temps d'acheminement et écritures PS-FS	<p><b>VO 178</b> (temps de parcours – VO 178)  Résidence. Lieu de PS à la commande, au bureau de l'IL.  RHR. À la CPST, point désigné, bureau de l'IL.  Déplacements à pied du stationnement du train au lieu désiré. Prise en compte : 5 min tous les 330 m, sauf les premiers 330 m.  PS : pour les agents TER, Transilien, R, K et HLP, 10 min à la résidence et 10 min en RHR (en cas de coupure, 5 min). FS et retour coupure : 5 min à la résidence et 5 min en RHR pour agents TER, R, K et HLP.  Pour les agents TGV, Intercités et Ouigo, 15 min à la résidence (10 min en prenant la coupure) et 10 min en RHR. FS et retour coupure : 10 min à la résidence et 10 min en RHR pour TGV.</p> <p><b>HLP</b>  Sont décomptés pour moitié dans le temps effectif les trajets HLP dans les voitures voyageurs et autres moyens collectifs (bus).  Particularité pour les HLP métro : le temps de trajet est décompté entièrement en travail effectif.</p> <p><b>Écritures</b>  Ouigo : 10 min.  TER et couchettes internationales : 15 min.  TGV et Intercités : 30 min.  10 min pour TER et 15 min pour TGV doivent être obligatoirement allouées à la FS, le complément étant accordé dans la journée suivante. Cependant, lors d'un RHR, le temps d'écriture de la journée A peut être transféré entièrement vers la journée B en sus du temps d'écriture de cette journée (30 min + 30 min).</p> <p><b>Annexe 1</b>  Elle doit être écrite et remise à jour à chaque changement de lieu de RHR...</p>	<p>Prise en compte des temps de trajet entre le lieu de PS et de FS et le lieu de RHR dans le temps de travail.  Tout déplacement (à pied, taxi, Uber...).</p> <p>Pas de commande métro, surtout en tenue, et respect des lieux de LPA.  30 min pour toutes les PS (PS + temps d'habillage).  5 min supplémentaires à la FS, temps de déshabillage.  30 min supplémentaires à la première PS lors d'un retour de congés, maladie...</p> <p>Suppression des HLP.</p> <p>30 min, quelle que soit l'activité, obligatoirement en temps de service.</p> <p>Prise en compte du temps d'écriture plus importante en cas de retard important (&gt; 3 h), incidents en cascade, accident de personne... : + 15 min.</p>

**Alors que la Direction s'obstine dans une logique de rentabilité comptable, la CGT rappelle que le temps nécessaire à nos missions n'est pas du temps perdu mais la garantie de ne pas travailler dans la précipitation. Face à nos revendications, la Direction doit enfin reconnaître le temps réel nécessaire pour assurer la qualité du service public dans le respect de nos conditions de travail.**

